Plan de la thèse

Première partie : Des instruments différenciés de moralisation des contrats d'affaires en droit français, sénégalais et américain

Titre premier : Les marqueurs spécifiques de la moralisation des contrats d'affaires

Chapitre 1 : La bonne foi, outil de moralisation des contrats d'affaires en droit français

Section 1 : Les contours de la notion de bonne foi en droit français

Sous-section 1 : La dimension morale de la bonne foi en droit français

A- Sources historiques et cadre conceptuel de la bonne foi

B- Orientation moralisatrice de la bonne foi

Sous-section 2 : La dimension juridique de la bonne foi en droit français

A- Identité juridique de la bonne foi

B- Dynamique juridique de la bonne foi

Section 2 : L'utilisation de la notion de bonne foi en droit français

Sous-section 1 : La protection du consentement des parties par la bonne foi

A- Information, moralisation et bonne foi

B- Abus de dépendance, moralisation et bonne foi

Sous-section 2 : La protection du contrat par la bonne foi

A- La bonne foi au service de l'économie du contrat

B- La bonne foi au service de la pérennité du contrat

Chapitre 2 : La cause et la bonne foi, outils de moralisation des contrats d'affaires en droit sénégalais

Section 1 : La cause, outil de moralisation des contrats d'affaires en droit sénégalais

Sous-section 1 : Cause, moralisation et contrôle de validité des contrats d'affaires en droit sénégalais

A- Existence de la cause : une exigence empreinte de moralité contractuelle

B- Conformité à l'ordre public et aux bonnes mœurs de la cause

Sous-section 2 : Cause, moralisation et contrôle du contenu des contrats d'affaires en droit sénégalais

A- La police des clauses assurée par la cause

B- L'interprétation du contrat autorisée par la cause

Section 2 : La bonne foi, outil de moralisation des contrats d'affaires en droit sénégalais

Sous-section 1 : Bonne foi, moralisation et obligation d'information dans les contrats d'affaires en droit sénégalais

A- L'obligation d'information générale issue des lois uniformes, favorable à la loyauté contractuelle

B- L'exigence implicite d'une obligation générale d'information par les dispositions du COCC, gage de justice commutative

Sous-section 2 : Bonne foi, moralisation et obligation de minimisation du dommage en droit sénégalais

A- La consécration de l'obligation de minimiser le dommage en droit OHADA

B- L'appréciation de la finalité de l'obligation de minimiser le dommage en droit OHADA

Chapitre 3 : Le « raisonnable », outil de moralisation des contrats d'affaires en droit américain

Section 1 : L'existence d'un standard de comportement dans les contrats d'affaires américains

Sous-section 1 : L'émergence du « raisonnable » dans les contrats d'affaires américains

A- Le « raisonnable » comme norme de valeur

B- Le « raisonnable » comme norme juridique souple

Sous-section 2 : Les applications du « raisonnable » dans les contrats d'affaires américains

A- Le « raisonnable » pour contrôler l'existence du contrat

B- Le « raisonnable » pour vérifier le contenu du contrat

Section 2 : Les déclinaisons du standard de comportement dans les contrats d'affaires américains

Sous-section 1 : L'existence du « duty to mitigate domages » en droit américain

A- Les fondements du « duty to mitigate domages »

B- Le contenu du « duty to mitigate domages »

Sous-section 2 : La reconnaissance du « promissory estoppel » en droit américain

A- Les origines du « promissory estoppel »

B- Les implications du « promissory estoppel »

Titre deuxième : Une mise en œuvre hétérogène des marqueurs transdisciplinaires et internationaux de la moralisation des contrats d'affaires

Chapitre 1 : Des marqueurs transdisciplinaires de la moralisation des contrats d'affaires variables dans leur mise en œuvre

Section 1 : Moralisation, exigence de performance économique et attractivité juridique

Sous-section 1 : Un processus dissemblable de recherche de performance et d'attractivité amorcé par le droit spécial

A- Des étendues divergentes des outils du droit antitrust de moralisation des accords de distribution

B- Des mécanismes de contrôles divergents de l'obligation de performance économique dans les accords de distribution

Sous-section 2 : Une application divergente des mécanismes de recherche de performance et d'attractivité intégrée en droit commun

A- Le traitement spécifique des obligations contractuelles extrinsèques : l'exemple de l'obligation d'information sur la performance économique

B- Le contrôle de l'erreur sur la rentabilité économique des contrats d'affaires : un mécanisme spécifique au droit français

Section 2 : Moralisation, exigence de performance économique et outils technologiques innovants

Sous-section 1 : Le recours aux smart contracts fondés sur des blockchains

A- La représentation technologique de l'intérêt du contrat

B- La recherche d'optimisation du contrat

Sous-section 2 : Les atouts et risques liés aux smart contracts fondés dans de la blockchain 190

A- L'automatisation de l'exécution du contrat

B- Les limites de l'autonomisation

Chapitre 2 : Des marqueurs internationaux de la moralisation des contrats d'affaires variables dans leur mise en œuvre

Section 1 : La moralisation des contrats d'affaires imprégnée par le droit OHADA et le droit européen des affaires

Sous-section 1 : L'uniformisation des règles de moralisation des contrats d'affaires, vecteur de standardisation

A- Les causes de l'uniformisation des instruments de la moralisation des contrats d'affaires

B- Les apports de l'uniformisation des instruments de la moralisation des contrats d'affaires

Sous-section 2 : La mise en œuvre des règles uniformes de moralisation des contrats d'affaires internationaux

A- La démarche du droit européen des affaires

B- La démarche du droit OHADA

Section 2 : La moralisation des contrats d'affaires imprégnée par la CVIM et les principes Unidroit

Sous-section 1 : La moralisation des contrats d'affaires mise à l'honneur par la standardisation des règles matérielles de la CVIM

A- Le recours au standard de la bonne foi dans la CVIM

B- L'expression du standard du « raisonnable » dans la CVIM

Sous-section 2 : La moralisation des contrats d'affaires mise à l'honneur par la contractualisation des principes Unidroit

A- Les instruments de lutte contre les résultats contractuels inéquitables

B- L'appréciation objective du but assigné au contrat

Deuxième partie : Vers des outils communs de moralisation des contrats d'affaires en droit français, sénégalais et américain

Titre premier : Le déploiement globalisé de la compliance au service de la moralisation des contrats d'affaires

Chapitre 1 : La réception de la compliance pour moraliser les contrats d'affaires en droit français

Section 1 : Les obligations nouvelles des parties au contrat d'affaires en droit français

Sous-section 1 : L'accentuation de la moralisation des contrats d'affaires par le développement des obligations de prévention et de détection des risques

A- L'étendue des obligations de prévention et de détection des risques

B- Les enjeux des obligations de prévention et de détection des risques

Sous-section 2 : L'accentuation de la moralisation des contrats d'affaires par le développement de l'obligation de vigilance

A- La consécration de l'obligation de vigilance dans les contrats d'affaires

B- L'adoption d'un plan de vigilance dans les contrats d'affaires

Section 2 : Le renforcement des contrôles de conformité des contrats d'affaires en droit français

Sous-section 1 : L'appropriation de la gestion des risques de compliance par les acteurs du contrôle des contrats d'affaires en droit français

A- La méthode incitative de moralisation des contrats d'affaires employée par les régulateurs

B- La méthode procédurale inversée de moralisation des contrats d'affaires employée par les magistrats

Sous-section 2 : L'efficacité des contrôles des contrats d'affaires en droit français par l'incitation contraignante à la compliance

A- La variété des sanctions prononcées

B- Le durcissement des sanctions prononcées

Chapitre 2 : L'emergence de la compliance pour moraliser les contrats d'affaires en droit sénégalais

Section 1 : Identification des percées de la compliance dans les contrats d'affaires en droit sénégalais

Sous-section 1 : Réception légale des exigences de compliance au service de la moralisation des contrats d'affaires en droit sénégalais

A- L'encadrement légal du traitement des données personnelles

B- L'instauration d'une obligation légale de vigilance dans les institutions financières

Sous-section 2 : Réception institutionnelle des exigences de compliance au service de la moralisation des contrats d'affaires en droit sénégalais

A- Le recours aux normes internationales et sous-régionales aux fins de réception de la compliance en droit sénégalais

B- Le recours aux normes à portée extraterritoriales aux fins de réception de la compliance en droit sénégalais

Section 2 : Plaidoyer pour un renforcement de la compliance dans les contrats d'affaires en droit sénégalais

Sous-section 1 : L'insuffisance manifeste des règles matérielles de compliance dans les contrats d'affaires en droit sénégalais

1. A- La relativité de la logique ex ante dans l'élaboration des règles de compliance
2. B- La relativité de logique ex ante dans le prononcé des sanctions de compliance

Sous-section 2 : La restructuration nécessaire des autorités de contrôle des contrats d'affaires en droit sénégalais

A- La nécessaire diversification des acteurs de contrôle

B- Le nécessaire durcissement des sanctions

Chapitre 3 :L’ancrage de la compliance pour moraliser les contrats d’affaires en droit américain

Section 1 : La consécration d’un dispositif de « self-regulation » et de « co-regulation » en droit américain des contrats d’affaires

Sous-section 1 : La standardisation de la compliance répondant à la moralisation des contrats d’affaires américains

A- La contractualisation des obligations de compliance

B- L’internalisation des normes éthiques en droit américain des contrats d’affaires

Sous-section 2 : La réussite de la moralisation des contrats d’affaires par le rayonnement hégémonique de la compliance américaine

A- L’extra-territorialité des dispositifs de compliance américains

B- L’instauration d’un parquet transnational de contrôle des contrats d’affaires

Section 2 : La structuration d’un dispositif de contrôle performant des contrats d’affaires en droit américain

Sous-section 1 : La pluralité des acteurs de contrôle des contrats d’affaires américains

A- Les acteurs privés à l’origine des contrôles incitatifs

B- Les autorités de poursuite à l’origine des contrôles contraignants

Sous-section 2 : Les conséquences normatives du contrôle des contrats d’affaires

A- La pluralité des sanctions prononcées

B- La négociation des sanctions recherchée

Titre deuxième : Des leviers similaires pour une réduction des inégalités contractuelles dans les contrats d’affaires

Chapitre 1 : Des inégalités contractuelles atténuées par le principe d’équite

Section 1 : Le principe d’équite comme garantie de la force obligatoire des contrats d’affaires

Sous-section 1 : La reconnaissance juridique partagée du principe d’équité

A- Le constat de l’intégration explicite de l’intérêt légitime du contractant dans les contrats d’affaires français et américains

B- Le constat de l’intégration implicite de l’intérêt légitime du contractant dans les contrats d’affaires sénégalais

Sous-section 2 : La volonté partagée de contrôle de l’équité dans l’ordre juridique contractuel

A- Le contrôle unilatéral de l’équité dans l’aménagement contractuel

B- Le contrôle unilatéral de l’équité dans l’exécution contractuelle

Section 2 : Le principe d'équité comme correcteur des abus de la volonté individuelle

Sous-section 1 : Le déclin amorcé de la volonté individuelle dans les contrats d'affaires

A- L'empreinte de l'équité en matière de contrôle des clauses abusives

B- L'empreinte de l'équité en matière d'interprétation du contenu contractuel

Sous-section 2 : L'éradication de l'utilisation abusive des pouvoirs contractuels

A- Le contrôle de la jouissance des pouvoirs contractuels

B- Le contrôle de la mise en œuvre des pouvoirs contractuels

Chapitre 2 : La recherche commune d'une justice contractuelle propre aux contrats d'affaires

Section 1 : Le recours homogène a l'altruisme pour atténuer les inégalités contractuelles

Sous-section 1 : Une convergence de la protection de la partie faible dans les contrats d'affaires

A- La reconnaissance progressive du statut de contractant faible dans les contrats d'affaires

B- La reconnaissance fragile du statut de contractant faible dans les contrats d'affaires

Sous-section 2 : Une convergence de la valorisation de la coopération dans les contrats d'affaires

A- La coopération et l'intérêt commun des contractants

B- La coopération et l'interdépendance des contractants

Section 2 : L'essor du contrat relationnel pour garantir le rééquilibrage du contrat

Sous-section 1 : Contrat relationnel et soutien doctrinal de la théorie de l'imprévision

A- Les fondements éthiques de l'admission de la théorie de l'imprévision dans les contrats d'affaires

B- Les arguments doctrinaux de l'admission de la théorie de l'imprévision dans les contrats d'affaires

Sous-section 2 : Contrat relationnel et consécration légale de la théorie de l'imprévision

A- L'intégration de la théorie de l'imprévision en droit positif français

B- Le flou dans l'admission de la théorie de l'imprévision en droit positif sénégalais et américain